

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 21 février 2014 fixant la liste des emplois de responsable de capitainerie

NOR : DEVK1330211A

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le décret n° 2013-1146 du 12 décembre 2013 relatif à l'emploi de responsable de capitainerie,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En application de l'article 4 du décret n° 2013-1146 du 12 décembre 2013 susvisé, les fonctions correspondant à l'emploi de responsable de capitainerie visées aux articles 2 et 3 de ce même décret sont :

- commandant du port des Sables-d'Olonne ;
- commandant du port de Tonnay-Charente ;
- Commandant du port de Port-Vendres ;
- commandant du port de Bonifacio ;
- commandant adjoint du port de Mayotte ;
- secrétaire général du port de Calais ;
- responsable d'exploitation du port de Calais ;
- commandant adjoint du port de Port-la-Nouvelle ;
- commandant adjoint du port de Toulon ;
- commandant adjoint du port d'Ajaccio ;
- commandant adjoint du port de Nice ;
- commandant adjoint du port de Dieppe.

Art. 2. – Le directeur des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 février 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjointe au sous-directeur
de la modernisation
et de la gestion statutaire,*
B. THORIN